DISTRICT

C.D. GESTION COMPETITIONS SENIORS

REUNION du 6 MAI 2025

Procès-Verbal N°38

COORDINATEUR des Compétitions : PASSENEAU Grégory (Excusé).

PRESIDENT: DALMON André.

PRESENTS: REYNES Roger, SILVESTRE Bernard, COUFFIGNAL Francis.

ASSISTE: VAN BASTOLAER RAVEINO Nicolas (Assistant administratif).

La réunion est ouverte par le Président à 8h30

INFORMATIONS LIMINAIRES

Les présentes décisions ci-dessous, figurant dans le procès-verbal, peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District Aveyron Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification dans les conditions de forme et de fond prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Départementale 1 (VOLKSWAGEN)

- Le match JS LEVEZOU FOOT 1 MENDE AVENIR FOOT LOZERE 1 est maintenu au samedi 24 mai 2025 à 20h00 (refus de JS LEVEZOU de jouer le dimanche).
- Le match **BAS ROUERGUE 1 ESPALION US 1** est maintenu au samedi 24 mai 2025 à 20h00 (refus de Bas Rouergue d'avancer la rencontre au 17 mai).
- Le match LUC PRIMAUBE FC 2 JS LEVEZOU 1 du mercredi 7 mai 2025 à 20h00 se jouera sur le stade synthétique de Luc.

<u>Départementale 3</u> (François ARNAUD Traiteur)

- Le match MILLAU SO 2 NAUCELLE FC 2 du samedi 10 mai 2025 à 18h00 se jouera sur le stade municipal VIDAL
 à Millau.
- Le match **REQUISTA US 3 VABRES L'ABBAYE 1** du dimanche 11 mai 2025 à 15h00 se jouera sur le stade Robert Fournier.
- Le match LE BUISSON ESC 2 AS BADAROUX 1 prévu initialement le dimanche 11 mai 2025 à 13h00 se jouera le même jour à 15h00 (accord des deux clubs).

Départementale 4 (U EXPRESS RIGNAC)

- Le match **TOURNEMIRE ROQUEFORT 1 AGUESSAC 2** prévu initialement le samedi 24 mai 2025 à 19h00 se jouera le vendredi 23 mai 2025 à 20h30 (accord des deux clubs).
- Le match RANCE ROUGIER 3 PRADES DE SALARS 1 est maintenu au dimanche 11 mai 2025 à 15h00, l'équipe de Rance Rougier a déjà un match prévu le vendredi 16 mai.
- Le match VILLEFRANCHE DE ROUERGUE 2 OUEST AVEYRON FOOT 3 prévu initialement le samedi 10 mai 2025 à 20h00 se jouera le vendredi 9 mai 2025 à 20h30 (accord entre les deux clubs).

<u>Décision N°1 – 05 2025 de la CDGCS (Commission Départementale Gestion</u> Des Compétitions Séniors) du mardi 6 Mai 2025 :

Match n°28534667 du samedi 3 mai 2025 à 20h00 JS BASSIN 2 – COLOMBIES 1 en départementale 3 (François ARNAUD Traiteur), Poule A :

Suite au rapport de l'arbitre qui mentionne que le match n'a pas eu lieu en raison du marquage des différentes lignes insuffisamment visible du terrain, l'équipe recevante n'ayant pas de terrain de repli, la CDGCS en application de l'article 29 du règlement des championnats donne match perdu par pénalité (- 1pt) à l'équipe de JS BASSIN 2 sur le score de zéro à trois (0 à 3) pour en donner le bénéfice à l'équipe de COLOMBIES sur le score de trois à zéro (3 à 0).

MATCHS REPORTES

<u>Départementale 4 (U Express Rignac)</u>

Le match **LE BUISSON ESC 3 – CHIRAC 1** non joué le dimanche 4 mai 2025 à 15h00 en raison du terrain impraticable, est reporté au dimanche 18 Mai 2025 à 13h00.

Challenge Territorial D5

Pour les matchs du challenge non joué, la CDGC demande aux clubs concernés de s'entendre pour reprogrammer ces rencontres avant le 19 mai 2025 dernier délai, en prévenant le district, passé cette date les rencontres seront neutralisées.

FORFAITS

Le match LARZAC VALLEES 1 – REQUISTA US 3 du samedi 3 mai 2025 à 20h00, Départementale 3 poule B, 1^{er} forfait de Réquista US 3 : Amende : 50€

- Le match AS **BADAROUX 1 FC CAUSSE SAUVETERRE 1** du dimanche 4 mai 2025 à 15h00, Départementale 3 poule C, 1^{er} forfait de **FC Causse Sauveterre 1** : Amende : 50€
- Le match MONTJAUX 5 ESPERANCE BARREZIENNE 5 du dimanche 4 mai 2025 à 15h00, Challenge D5 poule
 A, 1^{er} forfait de Espérance Barrézienne 5 : Amende : 50€
- Le match **USMR/ANGLARS VAUREILLES 5 OL MONT AIGOUAL 5** du samedi 3 mai 2025 à 20h00, Challenge D5 poule D, 1^{er} forfait de **Mont Aigoual 5** : Amende : 50€
- Le match SOULAGES BONNEVAL 5 VAILLANTE AUMONAISE 5 du samedi 3 mai 2025 à 20h00, Challenge D5 poule D, 1^{er} forfait de Vaillante Aumonaise 5 : Amende : 50€
- Le match LE MALZIEU AS 5 FC AGEN/GAGES 5 du dimanche 4 mai 2025 à 15h00, Challenge D5 poule G, 2ème forfait de Le Malzieu AS 5 : Amende : 80€
- Le match AS LUSITANIENE 5 MONTJAUX 5 du dimanche 27 avril 2025 à 15h00, Challenge D5 poule A, 2ème forfait de Montjaux 5 : Amende : 80€
- Le match COMBES ES 5 BOUSSAC 5 du dimanche 4 mai 2025 à 13h00, Challenge D5 poule F, 2ème forfait de Boussac 5 : Amende : 80€

La prochaine réunion est fixée au Mardi 13 mai 2025 à 8 heures 30.

La réunion est clôturée à 11h00.

Le Secrétaire de Séance,

F. COUFFIGNAL

Le Président,

A. DALMON